

Organisation internationale de la Francophonie

CONSULTATION FORMALISEE

TERMES DE REFERENCE

**ÉLABORATION D'UN CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ENSEIGNEMENT DES
DEUXIÈMES LANGUES ÉTRANGÈRES AU QATAR ET D'UN PROGRAMME
D'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE**

**DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DE L'APPRENTISSAGE DU
FRANCAIS**

ANNEXE 1 - CAHIER DES CHARGES

Termes de référence

ÉLABORATION D'UN CADRE DE RÉFÉRENCE POUR L'ENSEIGNEMENT DES DEUXIÈMES LANGUES ÉTRANGÈRES AU QATAR ET D'UN PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE

La Direction de l'enseignement et de l'apprentissage du français (DEAF)

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est une organisation intergouvernementale qui rassemble 93 États et gouvernements, dont le Qatar est membre. Elle œuvre notamment à la promotion de la langue française, du multilinguisme et de la diversité culturelle, tout en soutenant le développement de politiques éducatives inclusives et la mise en œuvre de projets de coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la recherche et de la culture.

Dans la région du Moyen-Orient, l'OIF est représentée par la Représentation pour le Moyen-Orient (REPMO), installée à Beyrouth, qui assure un rôle de relais politique et institutionnel auprès des autorités nationales. Les actions techniques liées au développement des politiques linguistiques et éducatives sont portées par la Direction de l'enseignement et de l'apprentissage du français (DEAF), basée à Djibouti.

La DEAF pilote le Projet 2 « La langue française, langue d'enseignement et d'apprentissage », dans le cadre de la Programmation 2024-2027. Elle mobilise son expertise pour accompagner les États et gouvernements membres dans l'élaboration de curricula adaptés aux contextes plurilingues, dans la formation des enseignants et dans la production de ressources pédagogiques.

Dans le cadre du plan d'action validé et mis en œuvre par le comité de pilotage pour le développement de l'enseignement du français au Qatar et du partenariat avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Qatar (MEES), l'OIF apporte son appui à l'élaboration de deux livrables complémentaires :

- un cadre de référence pour l'enseignement des deuxièmes langues étrangères (L3)
- un programme d'enseignement spécifique de la langue française, couvrant les niveaux 9 à 12 (Grade 9 à 12).

Les langues actuellement proposées en tant que L3 sont le français, l'allemand et le japonais. Les autres langues prévues dans le cadre du projet de développement des langues étrangères sont le turc, le mandarin, l'espagnol et le russe.

Ce travail s'effectue en collaboration avec le Département des curricula et des ressources pédagogiques du Qatar, et sous le pilotage conjoint de l'OIF et du MEES qatarien.

1. Objectifs et périmètre de la mission

L'enseignement des langues étrangères autres que l'anglais au sein du système éducatif public qatarien demeure marqué par l'absence d'un cadre institutionnel unifié. Si le français bénéficie d'un programme structuré, avec des objectifs d'apprentissage définis, des contenus standardisés et des modalités d'évaluation alignées sur les quatre compétences langagières fondamentales (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite), ce n'est pas le cas

des autres langues proposées en tant que deuxième langue étrangère (L3), telles que l'allemand ou le japonais. À ce jour, en l'absence de directives pédagogiques harmonisées et de cadre national formel, les modalités d'enseignement de ces langues reposent essentiellement sur l'initiative individuelle des enseignants.

Dans la perspective d'une extension de l'offre de L3 du niveau 9 (Grade 9) jusqu'au niveau 12 (Grade 12), la création d'un cadre de référence commun pour l'enseignement des deuxièmes langues étrangères constitue une étape à la fois structurante et prioritaire. Ce cadre permettrait de considérer l'ensemble des langues concernées (français, allemand, japonais, etc.) comme une seule et même discipline scolaire à part entière, dotée d'objectifs d'apprentissage partagés, de critères d'évaluation harmonisés, et d'un positionnement clairement défini au sein de l'architecture éducative nationale. Il fournirait également la base nécessaire à l'élaboration cohérente de syllabi ou programmes spécifiques à chaque langue étrangère que le ministère souhaiterait intégrer au curriculum.

Dans le cadre du plan d'action conjoint entre le MEES et l'OIF, il a été décidé d'élaborer à la fois un cadre de référence pour l'enseignement des deuxièmes langues étrangères dans le système éducatif public qatarien et un programme d'enseignement spécifique pour la langue française. Cette initiative vise à harmoniser les pratiques d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation, tout en structurant l'offre de langues étrangères dans une logique de qualité et d'équité.

Le projet est divisé en quatre phases dont les objectifs sont listés ci-dessous.

Phase 1 :

- Comprendre le contexte éducatif, les attentes locales et les objectifs d'apprentissage liés à la deuxième langue étrangère (L3)
- Définir la structure générale et les orientations pédagogiques du cadre de référence
- Recueillir des données sur les ressources disponibles, les qualifications des enseignants et les méthodologies existantes

Phase 2

- Rédiger un cadre structuré intégrant les compétences linguistiques, les repères de progression par niveau, les approches pédagogiques et les critères d'évaluation

Phase 3

- Développer un programme spécifique pour l'enseignement du français, aligné sur le cadre de référence, intégrant les objectifs langagiers, les approches pédagogiques et les ressources recommandées.

Phase 4

- Finaliser le programme d'enseignement du français en veillant à sa conformité avec les objectifs pédagogiques nationaux

2. Activités

Les activités prévues avec les livrables attendus sont listées ci-dessous :

| Phase | Activités | Livrables |
|---|---|---|
| 1. Analyse initiale et cadrage (2 semaines) | 3 jours de mission sur site pour : - les réunions avec les parties prenantes (représentants du ministère, superviseurs | Rapport de cadrage initial et plan détaillé du cadre de référence |

| | | |
|--|---|---|
| | <p>de programmes, responsables de curriculum, chefs de projets)</p> <ul style="list-style-type: none"> - les observations en établissements pour évaluer les pratiques pédagogiques et les ressources existantes - l'analyse des dispositifs d'enseignement de l'anglais (comme première langue étrangère) pour éclairer les stratégies d'enseignement de la deuxième langue étrangère <p>Travail à distance : la synthèse des résultats, la définition du cadre général et la rédaction du schéma initial du document de référence</p> | |
| 2. Rédaction du Cadre de référence pour l'enseignement de la deuxième langue étrangère (8 à 10 semaines) | <p>Travail à distance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du document cadre, structuration des compétences linguistiques et communicationnelles par niveau - Elaboration de lignes directrices pédagogiques et de dispositifs d'évaluation - Séances de travail avec les équipes du département des curricula pour assurer la cohérence avec les orientations nationales - Ateliers collaboratifs de révision - Séance de validation avec le service des programmes | Cadre de référence pour l'enseignement des deuxièmes langues étrangères |
| 3. Elaboration du programme d'enseignement du français (8 à 10 semaines) | <p>Travail à distance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du programme de français, définition des compétences linguistiques, contenus annuels et activités pédagogiques (incluant l'intégration de ressources interactives comme TV5Monde) - Conception des outils d'évaluation et des ressources spécifiques - Ajustements finaux et validation du programme en collaboration avec le département pédagogique | Première version du Programme d'enseignement de la langue française |
| 4. Finalisation et ajustements (3 semaines) | 3 jours de mission sur site pour la présentation et la validation finale auprès du ministère. Ajustements définitifs en concertation avec les équipes pédagogiques. | Version finale du Programme d'enseignement de la langue française |

3. Apports de l'équipe OIF

Des réunions de cadrage avec les équipes du MEES, de l'OIF et l'expert(e) seront proposées en amont de chaque activité.

4. Profil de l'expertise nécessaire

L'expert(e) doit avoir les compétences pertinentes et de l'expérience dans la rédaction de Cadre de référence pour l'enseignement de langues étrangères.

L'expert(e) devra disposer des compétences suivantes :

- Diplôme universitaire de niveau Bac+5 ou 3ème cycle ou Master 2 ou plus en ingénierie politique linguistique éducative – développement curriculaire ;
- Solide expérience dans le développement de cadres curriculaires et programmes d'enseignement des langues étrangères ;
- Expérience d'au moins 8 ans dans des projets similaires en contexte éducatif international ;
- Capacité à animer des ateliers, rédiger des livrables normatifs et travailler en équipe interculturelle ;
- Expertise avérée en évaluation des compétences langagières (référentiels CECRL)
- Bonne connaissance des contextes éducatifs plurilingues et des politiques linguistiques ;
- Excellente maîtrise du français à l'écrit et à l'oral ; l'anglais et l'arabe sont un atout.

5. Livrables attendus

- Rapport de cadrage initial et plan détaillé du cadre de référence
- Cadre de référence pour l'enseignement des deuxièmes langues étrangères
- Programme d'enseignement de la langue française (version provisoire, puis version finale)

6. Dossier de candidature des soumissionnaires

Le dossier de candidature du/de expert(e) devra contenir :

- Un descriptif détaillé du projet
- Le curriculum vitae de l'expert(e)
- Une liste non exhaustive des prestations similaires réalisées en précisant les structures commanditaires
- Le dossier de réponse technique
- Une offre financière

Tous les documents doivent impérativement être rédigés en français.

7. Calendrier et chronogramme prévisionnel

| | |
|--------------------------------------|--|
| 18 août 2025 à 23h59, heure de Paris | Date limite de dépôt des projets |
| 25 août 2025 | Identification et sélection du prestataire |
| A partir du 29 août 2025 | Contractualisation du prestataire |

8. Pour toute demande d'information complémentaire

| | |
|---|--|
| <p>Organisation internationale de la Francophonie Direction de l'enseignement et de l'apprentissage du français (DEAF) Centre régional francophone pour l'Afrique (CREFA) Complexe DAMAL, 1er Etage. Rue de la Siesta. BOULAOS. Djibouti</p> | <p>Monsieur Modibo KONATE Coordonnateur du Projet 2 « La langue français, langue d'enseignement et d'apprentissage » modibo.konate@francophonie.org</p> |
| <p>Les réponses doivent impérativement être adressées par courriel à l'adresse : deaf@francophonie.org</p> | |